

Quelle action publique sur les rythmes scolaires ?

Clarifier les rapports entre l'État et les collectivités locales

Entretien avec Anne-Sophie Benoit*



La question des rythmes scolaires ne se situe pas seulement au carrefour de divers intérêts collectifs, elle est aussi travaillée par différents acteurs publics. Mieux articuler leur action et renforcer le dialogue entre administrations est alors nécessaire si l'on veut avancer concrètement.

Quel peut être l'apport des collectivités locales dans le débat sur les rythmes scolaires ?

Le débat sur les rythmes scolaires est un débat récurrent qui s'est ouvert, il y a une quinzaine d'années. Il porte aussi bien sur l'efficacité du système éducatif que sur l'adéquation des temps scolaires, péri et extrascolaires que sur l'égalité des chances. Et si l'ambition est aujourd'hui d'en sortir, ce n'est pas chose facile. L'acteur principal en l'espèce, c'est l'État, dont on peut regretter que les décisions ne prennent pas toujours en compte le travail des collectivités locales. La concertation qui s'engage aujourd'hui autour du ministère de l'Éducation nationale peut permettre d'avancer, à condition de s'entendre sur des objectifs...

On peut en identifier trois principaux. Le premier est de lutter contre l'échec scolaire ; ou, puisque l'on parle de rythmes scolaires, d'améliorer la performance des élèves en s'appuyant sur la chronobiologie. Le second est d'intégrer l'enfant dans son environnement social, familial dans sa ville, de l'aider à construire son autonomie et de devenir un citoyen, avec l'intervention des associations, des écoles et des collectivités locales. Le troisième réside dans l'aménagement, l'articulation et la coordination des rythmes des adultes avec celui des enfants.

Même en s'accordant sur ces enjeux, il est difficile de réunir un consensus sur leur mise en œuvre, d'autant plus que les intérêts, certes nombreux, divergent. La démarche doit être pragmatique, mais aussi innovante, pour permettre de s'entendre sur les fondements et les modalités des changements.

Il faut parallèlement sortir du débat qui oppose l'État et les communes sur la légitimité de celles-ci à mettre en œuvre de véritables politiques éducatives, concertées avec les partenaires institutionnels, les associations et les parents d'élèves...

Se pose alors le problème des différentes responsabilités engagées sur ce champ : comment les articuler au mieux ?

L'Andev (Association nationale des directeurs de l'Éducation des villes de France) considère qu'un cadre national est aujourd'hui nécessaire pour éviter l'éparpillement et garantir la cohérence éducative. Par contre et pour concilier les différents temps de l'enfant avec ceux de l'éducation et de la ville et réorienter l'action éducative de l'ensemble des actions sur les territoires, une démarche structurante doit être formalisée parallèlement pour l'ensemble des partenaires institutionnels. C'est le sens du projet éducatif local, porteur de cohérence territoriale, qui doit permettre de réunir tous les partenaires. On peut déplorer l'absence de

* Directrice de l'éducation de la ville de Dunkerque, présidente de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV).

certain, et en particulier l'Éducation nationale, même s'il existe de vrais rapports de proximité avec les inspecteurs de circonscription et les enseignants.

C'est pour favoriser ce partenariat que l'Andev prône aujourd'hui l'inscription dans la loi du principe d'élaboration et de mise en œuvre du PEL (projet éducatif local) pour toutes les communes qui en ont fait le choix.

Les PEL demandent du temps et mobilisent des moyens humains, mais leurs enjeux sont importants. On n'y évoque pas seulement les rythmes scolaires, mais l'aménagement du temps de l'enfant – car sur les onze heures que les enfants passent hors de la maison, il y a six heures d'enseignement mais aussi cinq heures de périscolaire et d'extrascolaire, de la cantine aux transports en passant par des activités sportives ou culturelles. C'est sur cet ensemble qu'il faut raisonner.

Différentes institutions interviennent, sans parler des associations. Même avec la réforme des collectivités locales, les strates de compétence risquent d'être difficiles à appréhender et bien souvent à articuler. Mais on peut observer que, dans le cas des communes rurales, les différents acteurs institutionnels parviennent en général à s'entendre et à coordonner leurs actions, quitte à déborder un peu de leurs attributions : il n'est pas rare que le transport à la campagne soit assuré par le Conseil général, compétent sur les collègues.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est le rôle de compensateur des inégalités créées par l'État que jouent aujourd'hui les collectivités locales. Les temps scolaires en font partie, comme on a pu le voir avec les politiques de soutien personnalisé mises en œuvre depuis quelques années, et dont on se demande aujourd'hui si elles ne sont pas discriminantes. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le ministère qui influence le plus les rythmes de la société est celui de l'Éducation nationale. Ministère qui, il faut le rappeler, a décidé sans concertation le passage de toutes les écoles à la semaine de quatre jours, obligeant les parents d'élèves, les associations, les enseignants et les communes à s'adapter en terme d'accueil, de transport, de restauration, d'organisation de personnel, et entraînant de fait des coûts importants.

Qu'en est-il des autres parties prenantes ?

Les associations de parents d'élèves sont représentées dans les PEL, les parents (premiers éducateurs de leurs enfants) également.

D'une façon générale il est souhaitable de faire vivre ces espaces de discussion que sont les PEL, au niveau local. Et si, je le répète, un cadre national est nécessaire, il est tout aussi nécessaire de prêter une réelle attention politique au travail mené à l'échelle locale.

À cet égard, les directeurs de l'éducation des villes françaises, et par extension l'ANDEV qui est leur association professionnelle, possèdent une réelle expertise, non pas seulement des questions techniques qui se posent autour du champ des temps scolaires, mais aussi des acteurs de terrain : enseignants, parents, directeurs d'école sont nos interlocuteurs de chaque jour. Il est dommage que cette expertise ne soit pas davantage mobilisée dans les consultations en cours.

Propos recueillis par Richard Robert